

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 30 juin 2015 de 19 h 30 à 21 h 25 au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Denise Caron
Johane Chouinard
Marie-Line Comeau
Nathalie Côté
Édith Dubé
Carmen Nicole
Amélie Pelletier
Johanne Talbot
Lise Tremblay

Messieurs Normand Caron
Jovany Gagnon
Yvan Gravel
Alain Grenier
Germain Pelletier
Mario Robitaille
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général

M. Pierre Côté, directeur général adjoint et secrétaire général

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires et au public.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-15-06-30-01

IL EST PROPOSÉ par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 7.4 Lettre de remerciement.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**
Séance ordinaire du **mardi 30 juin 2015 à 19 h 30**
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2015**
- 4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Budget de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2015-2016
 - 5.2- Surplus de personnel
 - 5.2.1 Personnel enseignant – Mises en disponibilité
 - 5.2.2 Personnel de soutien – Non-renouvellement
 - 5.2.3 Personnel professionnel – Non-renouvellement
 - 5.3- Projets présentés dans le cadre de la mesure d'optimisation 2014-2015
 - 5.4- Projets présentés dans le cadre de la mesure d'optimisation 2015-2016
 - 5.5- Structure administrative des cadres de service 2015-2016
 - 5.6- Nomination à la direction du Service de la formation générale des adultes
 - 5.7- Amendement au *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du conseil des commissaires*
 - 5.8- Représentants de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud au Centre d'excellence en production porcine
 - 5.9- Actes d'établissement 2015-2016
 - 5.10- Rapport du comité d'évaluation du directeur général
 - 5.11- Désignation de deux commissaires pour les entrevues de la banque de relève à la direction d'établissement
 - 5.12- Augmentation du tarif quotidien dans les services de garde des écoles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud
 - 5.13- Protocole d'entente concernant l'utilisation du parc-école de l'école Monseigneur-Sirois (Cap-Saint-Ignace)
 - ~~5.14- Création d'une servitude de passage de tuyaux – École Provencher (Saint-Anselme)~~
 - 5.15- Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2015-2016
 - 5.16- Poste de direction d'établissement adjointe à l'école secondaire de Saint-Charles
 - 5.17- Poste de direction d'établissement adjointe à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault de Montmagny
 - 5.18- Poste de direction d'établissement adjointe à l'école secondaire de la Rencontre de Saint-Pamphile
- 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur de l'informatique – Compte rendu de la rencontre du 3 juin 2015
- 7.- **INFORMATIONS**
 - 7.1- Demande d'accès à l'information – Mme Marie-France Bélanger, journaliste Radio-Canada
 - 7.2- Lettre reçue de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – Rémunération des commissaires
 - 7.3- Lettre adressée à M. Patrick Gazaille, attaché politique du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
 - 7.4- Lettre de remerciement
- 8.- **RÉGIE INTERNE**
- 9.- **QUESTIONS DIVERSES**
- 10.- **DOCUMENTATION**

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2015

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-15-06-30-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2015;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2015 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Pauline Mercier s'adresse au président, M. Alain Grenier.

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- Budget de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2015-2016

Mme Annie Ménard, directrice du Service des ressources financières, présente le projet de budget 2015-2016.

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), la Commission scolaire de la Côte-du-Sud doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 516 754 \$ et que ce montant est inférieur à la limite de 37,5 % d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2014 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs;

ATTENDU QU'une demande a été déposée au ministre afin d'autoriser la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à adopter un budget déficitaire;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 5 718 823 049 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE le montant de l'aide additionnelle est de 2 260 113 \$;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux de taxe scolaire nominal est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation et que le taux de réduction est variable par municipalité tel que listé dans le tableau « Taux de taxation par municipalité » ci-joint;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi.

CC-15-06-30-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus de 107 833 722 \$ et des dépenses de 108 350 476 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation et que le taux de réduction soit variable par municipalité tel que listé dans l'annexe ci-jointe;

QUE le taux d'intérêt sur la perception des taxes scolaires impayées soit fixé à 14 %;

QUE le budget soit adopté sous condition d'une réponse favorable du ministre d'adopter un budget déficitaire.

Adopté.-

5.2- Surplus de personnel

5.2.1 Personnel enseignant – Mises en disponibilité

Le directeur général, M. André Chamard, présente le document faisant état des mises en disponibilité pour le personnel enseignant pour l'année scolaire 2015-2016.

5.2.2 Personnel de soutien – Non-renouvellement

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'adoption du plan d'effectif du personnel de soutien pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU la baisse significative de la clientèle ainsi que le réaménagement de la structure administrative;

ATTENDU les mesures de compression imposées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU le plan de retour à l'équilibre budgétaire élaboré pour l'année scolaire 2015-2016 et adopté par les membres du conseil des commissaires;

ATTENDU les statuts des employés réguliers non permanents.

CC-15-06-30-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Amélie Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires procède au non-renouvellement du personnel de soutien suivant :

Matricule 821005564	Technicienne en travail social	école secondaire Louis-Jacques-Casault
Matricule 821005451	Technicienne en travaux pratiques	école secondaire de Saint-Anselme et école secondaire de Saint-Charles

Adopté.-

5.2.3 Personnel professionnel – Non-renouvellement

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'adoption du plan d'effectif du personnel professionnel pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU la modification substantielle dans les services à rendre ainsi que la diminution d'élèves;

ATTENDU les mesures de compression imposées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU le plan de retour à l'équilibre budgétaire élaboré pour l'année scolaire 2015-2016 et adopté par les membres du conseil des commissaires;

ATTENDU les statuts des employés réguliers non permanents.

CC-15-06-30-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johane Chouinard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires procède au non-renouvellement du personnel professionnel suivant :

Matricule 821004073	Animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire	école secondaire de Saint-Damien
Matricule 821005557	Conseiller pédagogique	centre administratif

Adopté.-

5.3- Projets présentés dans le cadre de la mesure d'optimisation 2014-2015

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la mesure d'optimisation prévue aux *Règles budgétaires 2014-2015*;

ATTENDU le *Plan de retour à l'équilibre budgétaire 2015-2016* adopté par les membres du conseil des commissaires le 24 février 2015;

ATTENDU QUE les postes occupés par les employés ayant déposé une demande devaient, en contrepartie, être abolis ou non remplacés;

ATTENDU QUE le projet de plan d'optimisation a reçu l'aval du comité d'analyse formé de partenaires du réseau de l'éducation.

CC-15-06-30-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Nathalie Côté et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE quatre (4) demandes, parmi les demandes déposées, puissent bénéficier de la mesure du plan d'optimisation prévue aux *Règles budgétaires 2014-2015*.

Adopté.-

5.4- Projets présentés dans le cadre de la mesure d'optimisation 2015-2016

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la reconduction de la mesure d'optimisation pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU la volonté de déterminer des critères encadrant l'utilisation des sommes allouées par cette mesure;

ATTENDU QUE les projets retenus devront être déposés auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au plus tard le 30 septembre 2015;

CC-15-06-30-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Mario Robitaille et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les critères présentés en annexe soient retenus aux fins de l'analyse de l'admissibilité des projets reçus dans le cadre de la mesure d'optimisation.

Adopté.-

**CRITÈRES ÉTABLIS POUR L'ADMISSIBILITÉ
À LA MESURE D'OPTIMISATION**

1. Être à l'emploi de la Commission scolaire de la Côte-du-sud;
2. Ne pas être éligible à la retraite selon les dispositions des conventions collectives ou des règlements sur les conditions d'emploi propres à chaque catégorie d'employés;
3. Que le poste occupé par l'employé(e) puisse être aboli après son départ;
4. Que la demande de l'employé(e) pour bénéficier de la mesure d'optimisation soit déposée dans les délais prescrits;
5. Que l'employé(e) détienne sa permanence;
6. En cas d'égalité des critères d'admissibilité de certaines demandes, que l'ancienneté de l'employé(e) soit prise en considération.

5.5- Structure administrative des cadres de service 2015-2016

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'adoption du plan de retour à l'équilibre budgétaire lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 24 février 2015;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de la section Côte-du-Sud de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) relativement à la modification de la structure administrative des cadres de service pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU la proposition de structure administrative des cadres de service 2015-2016 déposée par la direction générale;

CC-15-06-30-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Carmen Nicole et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la structure administrative des cadres de service 2015-2016 soit adoptée telle que présentée;

QUE le document *Structure administrative des cadres de service 2015-2016* fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE cette structure administrative soit effective à compter du 1^{er} juillet 2015.

Adopté.-

5.6- Nomination à la direction du Service de la formation générale des adultes

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les mesures de compression imposées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU le plan de retour à l'équilibre budgétaire élaboré pour l'année scolaire 2015-2016 et adopté par les membres du conseil des commissaires;

ATTENDU la réorganisation des services mise de l'avant afin de permettre à la commission scolaire de poursuivre l'offre de service auprès de la clientèle et de la population;

ATTENDU l'expertise développée au sein du Service de la formation générale des adultes (FGA) au fil des années;

CC-15-06-30-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE madame Jacqueline Labbé, conseillère pédagogique, au Service de la formation générale des adultes, soit nommée directrice du Service de la formation générale des adultes à 30 %, et ce, en affectation temporaire;

QUE sa nomination soit effective à compter du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2016.

Adopté.-

5.7- **Amendement au Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du conseil des commissaires**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'adoption du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du conseil des commissaires* par les membres du conseil des commissaires, résolution n° CC-11-05-24-03, lors de la séance du 25 mai 2011, amendée le 25 septembre 2012 par la résolution n° CC-12-09-25-06;

ATTENDU l'adoption de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, qui établit les règles de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics visant principalement à suivre et à encadrer leur évolution;

ATTENDU QUE la Loi établit également des mesures particulières applicables aux contrats de service qu'un organisme public entend conclure pendant les périodes soumises à des mesures de contrôle de l'effectif, entre autres, en assujettissant leur conclusion à une autorisation du dirigeant de l'organisme et en conférant au président du Conseil du trésor un pouvoir de surveillance;

ATTENDU QUE l'article 16, de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, prévoit que le conseil des commissaires peut, par règlement, déléguer les fonctions devant être exercées par le dirigeant de l'organisme au directeur général;

ATTENDU QUE conformément à cet article, il y a lieu de procéder à l'amendement du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du conseil des commissaires* afin de déléguer ce pouvoir.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Amélie Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

CC-15-06-30-10

D'AMENDER le *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du conseil des commissaires* afin de désigner la Direction générale qui agira à titre de dirigeant d'organisme conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* lorsqu'il s'agira de conclure un contrat de service avec une personne physique impliquant une dépense égale ou supérieure à 10 000,00 \$ et, dans les autres cas, une dépense égale ou supérieure à 25 000,00 \$ tout en demeurant conforme aux dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

L'autorisation du dirigeant pourra être déléguée aux directions d'établissement et cadres de service par une directive lorsqu'il s'agira de conclure un contrat de service avec une personne physique impliquant une dépense inférieure à 10 000,00 \$ et, dans les autres cas, une dépense inférieure à 25 000,00 \$.

QUE le document *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du conseil des commissaires*, amendé le 30 juin 2015 fasse partie de la présente résolution comme s'il était cité tout au long;

QUE le règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 2015, date qui sera mentionnée sur l'avis public de son adoption.

Adopté.-

5.8- Représentants de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud au Centre d'excellence en production porcine

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre d'excellence en production porcine (CEPP) est composé de sept (7) membres dont quatre (4) représentent la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE le mandat de deux (2) de ces quatre (4) représentants a pris fin le 27 mai dernier lors de l'assemblée générale annuelle du Centre d'excellence en production porcine (CEPP);

CC-15-06-30-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johane Chouinard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE madame Édith Dubé et monsieur Bruno Cantin soient nommés au conseil d'administration du Centre d'excellence en production porcine (CEPP);

QUE ces nominations soient effectives à compter du 1^{er} juillet 2015.

Adopté.-

5.9- Actes d'établissements 2015-2016

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la politique de maintien et de fermeture des écoles;

ATTENDU le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2016 à 2017-2018;

ATTENDU la résolution n° CC-15-05-26-08 adoptée à la séance ordinaire du 26 mai 2015 autorisant que quarante-six (46) actes d'établissement soient délivrés pour l'ensemble des écoles et des centres du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU les consultations effectuées auprès des membres des conseils d'établissement des écoles concernées.

CC-15-06-30-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE quatre (4) actes d'établissement soient délivrés pour l'année scolaire 2015-2016 pour les écoles suivantes :

- 150 – Saint-François-Xavier;
- 153 – Aubert-De Gaspé;
- 155 – de Saint-Cyrille;
- 156 – Jeanne-De Chantal.

Adopté.-

5.10- Rapport du comité d'évaluation du directeur général

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le rapport d'évaluation communiqué par les membres du comité d'évaluation du directeur général;

ATTENDU la présentation faite au comité plénier du 16 juin 2015 par monsieur Alain Grenier, président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-15-06-30-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil des commissaires entérinent le rapport des membres du comité d'évaluation du directeur général et que ledit rapport soit approuvé.

Adopté.-

5.11- Désignation de deux commissaires pour les entrevues de la banque de relève à la direction d'établissement

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les postes de direction d'établissement qui seront à combler prochainement;

ATTENDU la nécessité de pouvoir compter sur une banque de candidats pour assurer différents remplacements en cours d'année;

ATTENDU la démarche de recrutement entreprise pour constituer une banque de candidats;

ATTENDU que les entrevues formelles pour la sélection des candidats se tiendront le 6 juillet 2015.

CC-15-06-30-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

QUE madame Lise Tremblay et monsieur Bernard Therrien participent au comité de sélection des candidats pour assurer la relève à la direction des établissements de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

Adopté.-

5.12- Augmentation du tarif quotidien dans les services de garde des écoles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les services de garde dispensés dans nos écoles;

ATTENDU l'article 258 de la *Loi sur l'instruction publique* autorisant la commission scolaire à exiger une contribution financière aux utilisateurs des services qu'elle dispense;

ATTENDU les règles budgétaires 2015-2016 du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

ATTENDU une diminution de la moitié de l'allocation quotidienne pour les journées pédagogiques et des journées durant la semaine de relâche;

ATTENDU le maximum du montant journalier exigé aux parents prévu aux règles budgétaires déterminé à 8,00 \$ à partir du 1^{er} juillet 2015 et indexé au 1^{er} janvier 2016;

CC-15-06-30-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Jovany Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le tarif quotidien soit fixé à 8,00 \$/élève « régulier » dans les services de garde des écoles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, et ce, à partir du 1^{er} juillet 2015;

QUE le tarif quotidien pour les journées pédagogiques soit fixé entre 12,00 \$ et 16,00 \$/élève par le conseil d'établissement de chaque école;

QUE le tarif quotidien pour les journées incluses dans la semaine de relâche soit fixé entre 16,00 \$ et 20,00 \$/élève par le conseil d'établissement de chaque école.

Adopté.-

5.13- Protocole d'entente concernant l'utilisation du parc-école de l'école Monseigneur-Sirois (Cap-Saint-Ignace)

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et la Municipalité de Cap-Saint-Ignace reconnaissent les avantages d'une collaboration pour une utilisation rationnelle des équipements et consentent à les mettre à la disposition de la clientèle scolaire d'une part et des citoyens de la municipalité d'autre part dans le cadre des missions respectives des deux organismes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, le comité consultatif et l'école Monseigneur-Sirois ont réalisé un projet d'aménagement de jeux pour enfants et que des subventions ont été demandées en ce sens pour le parc-école;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace et la Commission scolaire de la Côte-du-Sud ont assumé, par des subventions, les coûts d'acquisitions et d'installations des nouveaux équipements sur le terrain de l'école Monseigneur-Sirois (Phase 1 et phase 2);

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a cédé par bail emphytéose à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace l'immeuble (lot 3 251 608) aux conditions prévues à la cession en emphytéose portant le numéro 10827, dont une copie est jointe en annexe à la présente entente;

ATTENDU QUE selon la cession emphytéose, en plus des éléments déjà convenus à l'acte notarié, les deux parties doivent définir les obligations et particularités de chacune dans un protocole d'entente.

CC-15-06-30-16

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires autorise le président, M. Alain Grenier et le directeur général, M. André Chamard, à signer le protocole d'entente concernant l'utilisation du Parc-École de l'école Monseigneur-Sirois.

Adopté.-

5.14- Création d'une servitude de passage de tuyaux – École Provencher (Saint-Anselme)

Ce point est retiré.

5.15- Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2015-2016

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit donner un avis public d'au moins trente [30] jours indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 6 mai 2015;

ATTENDU QUE copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents.

CC-15-06-30-17

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johane Chouinard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires adopte le règlement fixant le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires de la façon suivante :

25 août 2015, 29 septembre 2015, 27 octobre 2015, 24 novembre 2015, 26 janvier 2016, 23 février 2016, 29 mars 2016, 26 avril 2016, 31 mai 2016, 28 juin 2016, à 19 h 30, au siège social de la commission scolaire à Montmagny.

Adopté.-

5.16- Poste de direction d'établissement adjointe à l'école secondaire de Saint Charles

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le poste de direction d'établissement adjointe à l'école secondaire de Saint-Charles est présentement vacant;

ATTENDU les démarches effectuées pour recruter une personne pour occuper ce poste;

ATTENDU QUE madame Karine Labrie faisait partie d'une banque de relève à la direction d'établissement;

CC-15-06-30-18

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Yvan Gravel et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination temporaire de madame Karine Labrie au poste de directrice adjointe intérimaire à l'école secondaire de Saint-Charles à 80 % [strate 5] du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Adopté.-

5.17- Poste de direction d'établissement adjointe à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le poste de direction d'établissement adjointe à l'école secondaire de Louis-Jacques-Casault est présentement vacant;

ATTENDU les démarches effectuées pour recruter une personne pour occuper ce poste;

ATTENDU QUE monsieur Patrick Gagnon faisait partie d'une banque de relève à la direction d'établissement;

CC-15-06-30-19

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Johanne Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination temporaire de monsieur Patrick Gagnon au poste de directeur adjoint intérimaire à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault à 100 % [strate 5] du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Adopté.-

5.18- Poste de direction d'établissement adjointe à l'école secondaire de la Rencontre

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le poste de direction d'établissement adjointe à l'école secondaire de la Rencontre est présentement vacant;

ATTENDU les démarches effectuées pour recruter une personne pour occuper ce poste;

ATTENDU QUE madame Marise Moreau a exercé les fonctions de direction adjointe d'établissement.

CC-15-06-30-20

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le commissaire Normand Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la Commission scolaire de la Côte-du-Sud procède à la nomination temporaire de madame Marise Moreau au poste de directrice adjointe intérimaire à l'école secondaire de la Rencontre à 40 % [strate 5] du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Adopté.-

6.- RAPPORTS DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

Mme Amélie Pelletier, commissaire-parent, présente les sujets abordés à la dernière rencontre de l'année scolaire 2014-2015.

6.2- Comité consultatif du transport

M. Germain Pelletier, commissaire, présente les sujets abordés à la dernière rencontre de l'année scolaire 2014-2015.

6.3- Comité E.H.D.A.A.

Mme Johane Chouinard commissaire-parent, présente les sujets abordés à la dernière rencontre de l'année scolaire 2014-2015.

6.4- Comité directeur de l'informatique

Le compte rendu de la rencontre du comité directeur de l'informatique du 3 juin 2015 est déposé.

7.- INFORMATIONS

7.1- Demande d'accès à l'information – Mme Marie-France Bélanger, journaliste à Radio-Canada

Le président, M. Alain Grenier, présente la demande d'accès à l'information faite par Mme Marie-France Bélanger, journaliste à Radio-Canada.

7.2- Lettre reçue de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre reçue de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).

7.3- Lettre adressée à M. Patrick Gazaille, attaché politique du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre qu'il a rédigée à l'intention de M. Patrick Gazaille, attaché politique du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

7.4- Lettre de remerciement

Mme Johanne Talbot, commissaire, remet une lettre de remerciement en suivi au montant octroyé à une élève de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault.

8.- RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9.- QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet à ce point.

10.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.


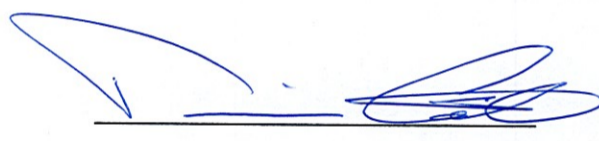
11.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet à ce point.

CC-15-06-30-21 12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

II EST PROPOSÉ par monsieur le commissaire Germain Pelletier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 21 h 25.


Alain Grenier
Président
Pierre Côté
Secrétaire général

